

Club des Epagneuls Nains Anglais

INFORMATION IMPORTANTE

ECHOCARDIOGRAPHIES

Nous rappelons aux propriétaires ou éleveurs de Cavalier King Charles le protocole mis en place par le club que nous vous demandons de bien vouloir appliquer.

Le propriétaire du sujet examiné doit adresser au club un dossier comprenant :

- Une image échocardiographique sur laquelle doit obligatoirement figurer le nom du chien, son numéro de tatouage ou puce et la date de l'examen.

Cette image sera prise comme indiqué ci après:

- Une coupe dite axe long 5 cavités par la fenêtre para-sternale droite (ou même gauche) montrant l'aorte et les deux feuillets mitraux et ce de façon symétrique et en fin de systole. Cet examen doit être réalisé simultanément avec un enregistrement électrocardiographique montrant une image gelée à la fin de l'onde T. (Référence bibliographique: Échocardiographie du chien et du chat par G. Haroutunian éditions Bigot à Paris)
- Une attestation du vétérinaire précisant avoir pratiqué l'examen et lu le tatouage. (Ce certificat devra mentionner le nom du chien, son sexe, son numéro de tatouage (contrôlé sur le chien) et la date de l'examen).
- Photocopie du pedigree ou du certificat de naissance si le chien n'est pas encore confirmé.
- Le chien doit être âgé de plus de 18 mois au jour de l'examen. (Décision du comité du 13/05/2000 bulletin N° 69)
- La validité de l'examen est de 18 mois.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de recevoir l'expression de mes meilleures salutations.

La Présidente
Sylvie Desserne